

Projet d'arrêté du 26 juin 2007 de Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Mary Pallante, Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Monique Cahannes, Silvia Machado, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso: «Indemnités 2007-2011 aux parents qui ont un mandat politique et des enfants à charge».

(renvoyé à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 11 septembre 2007)

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- le projet d'arrêté PA-43 voté par le Conseil municipal durant la législature 2003-2007 en vue de défrayer ses membres pour la garde de leurs enfants;
- le fait que ce projet d'arrêté soit applicable à la seule législature 2003-2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 141, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal;

sur proposition du groupe socialiste,

arrête:

Article premier. – Une somme de 40 000 francs pour l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil municipal est affectée pour indemniser leurs élu-e-s qui en feraient la demande dans les cas de charge de famille (enfants, personnes âgées ou handicapées), sous réserve de la présentation d'une facture annuelle au bureau du Conseil municipal.

Art. 2. – Le montant prévu à l'article premier est applicable dès la législature 2007-2011.